

Echos du Conseil Municipal du 6 novembre 2012
de MOLLANS-SUR-OUVEZE
par les élus de « MOLLANS AUTREMENT »

1 / VENTE DE TERRAIN :

Il s'agit d'une régularisation.

Voici plusieurs années une construction privée a empiété sur un terrain du domaine privé de la commune.

A l'occasion d'une déclaration de travaux auprès de la mairie Monsieur le maire a rappelé au propriétaire actuel cette situation anormale.

Pour régler le problème Monsieur le Maire a proposé au conseil de vendre au propriétaire la portion de ce terrain, sans utilité pour la commune, au prix arrêté par les services du Domaine.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, a décidé de vendre au particulier cette portion de domaine privé communal, de 92 m², au prix arrêté par le service du Domaine.

2 / TRANSFERT DE PROPRIETE AU SDIS 26 :

Selon Monsieur le Maire le bâtiment actuel des Pompiers de Mollans a été construit avec la contribution de la communauté de commune de Buis-les-Baronnies sur un terrain appartenant à la commune de Mollans.

Depuis la départementalisation des services incendies une loi prévoit le transfert des bâtiments au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Suite à différents échanges avec la Communauté de Communes de Buis les Baronnies, le SDIS propose à Mollans le transfert en pleine propriété du terrain communal sur lequel a été érigée la caserne.

Nous avons fait observer au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit deux modalités de transmission.

L'un des textes prévoit la mise à disposition des biens avec une clause de restitution en cas de changement d'affectation.

L'autre un transfert de propriété pur et simple.

S'agissant d'une convention bilatérale, nous avons préconisé d'inclure dans la convention passée avec le département un « droit de retour » du terrain en cas de changement d'affectation des bâtiments.

Après délibération le Conseil à l'unanimité, a décidé le transfert du terrain au SDIS, mais en prévoyant la clause de retour suggérée.

3/AUGMENTATION DES TARIFS DE RACCORDEMENT EAU / EGOÛTS

Monsieur le Maire a fait observer qu'il y a une importante distorsion entre le tarif de branchement de l'eau 1000 € et celui du branchement des égouts 500 € ; il estimait que le coût de branchement était supérieur au montant réclamé pour le branchement des égouts en limite de propriété et qu'il convenait de l'aligner avec le tarif de branchement de l'eau.

Nous avons estimé qu'il faudrait déterminer quel est réellement le prix moyen d'un branchement sur la commune.

Le Conseil a demandé un état détaillé de chaque branchement effectué en 2012 en précisant notamment le prix éventuel de la sous traitance.

Monsieur le Maire nous a confirmé que la Mairie exige pour les branchements l'utilisation du prestataire qu'elle a retenu pour les travaux.

4 / SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS :

Il a été rappelé à ce sujet que les associations bénéficiaires doivent joindre à leurs demandes leurs comptes.

Nous avons fait observer que le Comité des fêtes n'a pas produit ses comptes depuis plusieurs années et que l'Assemblée Générale du Comité n'a toujours pas été convoquée par le président M. Hassan El Harmassi.

Le Conseil a donné son accord pour le versement des subventions votées aux associations en règle.

Le Conseil a également voté l'octroi d'un complément exceptionnel à la subvention du « Club de gymnastique », en déficit.

Une subvention de 500 € a été accordée au « Restaudu Cœur ».

5 / ASSURANCES MAIRIE :

Monsieur le Maire a mis en concurrence plusieurs assureurs.

La comparaison des coûts est en faveur d'AVIVA 8 876 € contre 10 985 € selon le Groupe AMA

J.L Fourteau a proposé de se rendre en mairie pour comparer le contenu des deux propositions.

7/ DIA (droit de préemption de la commune) :

Deux ventes ont été communiquées au Conseil.

Le Conseil a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

8/QUESTIONS DIVERSES :

81/ RECTIFICATION du PLU

Le cabinet en charge de la rédaction du PLU a commis une erreur matérielle en maintenant une surface minimum (1500 m²) en zone UD alors que cette exigence de surface (le COS demeurant bien entendu) n'existe plus.

Il y a donc lieu d'effectuer, au frais du Cabinet, une rectification du règlement selon les mêmes formes de publicité que le PLU.

82/ DEMOLITION DE BATIMENT :

Les travaux de démolition de l'immeuble précédemment acquis par la commune rue du Barry devraient intervenir incessamment pour un coût de 10 000 € environ.

Nous avons appelé l'attention de Monsieur le Maire sur l'imbrication des immeubles anciens du secteur et les précautions qu'il convient de prendre pour cette opération.

83/ STEP :

Les travaux de terrassement de la station d'épuration viennent d'être engagés.

Nous avons demandé la réunion de la commission des travaux que M. Reynaud, 1^{er} adjoint, ignore, et la communication du calendrier des travaux.

84/ ERDF (enfouissement des lignes moyenne tension)

Selon Monsieur Le Maire cet organisme n'a pas communiqué le plan de ses interventions sur la commune malgré l'importance des travaux engagés.

Les membres du Conseil ont fait observer le choix aberrant des implantations des transformateurs tant auprès de l'Oratoire (terrain cédé par M. Raynaud) qu'à la SERRE (*un bunker* !) et se sont étonnés de cette absence d'information.

85/ PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA MAISON MEDICALE

Selon Monsieur le Maire une partie du dossier aurait disparu lors de la transmission des documents à la commune, un nouveau dossier devrait être remis par l'architecte ; le projet a pris deux mois de retard.

Le notaire sera compétent pour l'établissement des baux.

Monsieur le Maire n'a pas répondu à nos précédentes questions concernant le régime fiscal de ce projet.

86/ CLOCHES de L'EGLISE (*Propriété de la Commune*).

Monsieur le Maire a été informé très récemment de l'octroi d'une subvention pour les travaux de remise en état de fonctionnement ; il ne peut cependant en préciser le montant exact.

87/ ABATTAGE DES PEUPLIERS

Ce travail décidé par le Conseil en raison de la proximité d'une habitation menacée par leur chute a pris du retard ; l'entreprise engagée devrait intervenir incessamment.

88/ ABATTAGE D'ARBRES TERRAIN DES SPORTS

Ces arbres sont dangereux a proximité du terrain de basket ; selon M. Reynaud il faut les abattre.

Nous avons demandé leur remplacement par des végétaux mieux adaptés à la configuration des lieux.

89 / RUE SOUS LE CHATEAU

Nous avons appelé l'attention de Monsieur le maire sur la chaussée anciennement goudronnée particulièrement dégradée

90 / RUE DU CHATEAU - PLACE BANCHE DE COUR

La dégradation du pavement de la rue s'accroît ; nous l'avons signalé à plusieurs reprises à Monsieur Reynaud.

De même, Place Branche de Cour quelques pavés ont été arrachés ; en ne les remplaçant pas on risque d'accroître la dégradation de la chaussée.

91/CIMETIERE

Nous avons souligné l'effort important qui a été accompli pour l'entretien du cimetière cette année, et remercié le personnel qui est intervenu sur ce chantier ;

A noter que l'accès à la partie haute est pentue et risque d'entraîner des chutes, il y aurait lieu d'atténuer la pente (une marche ?) pour faciliter le cheminement.

92/ PROJET de « City stade » pour l'école

M. Le Maire a bien reçu le courrier de Mme C. Bataille.

NOTA : les commentaires sont en script.